

Voirie et espace public



Signaler un incident à la mairie

Vous constatez des incidents liés à la voirie et vous souhaitez le signaler. Voici la marche à suivre.



Demande de stationnement temporaire pour déménagement/travaux

Vous déménagez ou avez un besoin d'un accès spécifique à la voie publique ? Pour toute intervention sur la voie publique (travaux, déménagements,...

-
- DEMANDE D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN DÉMÉNAGEMENT
 - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX



Règlement de voirie



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)